

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL83

présenté par
M. Mendes, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 23, après le mot :

« disposition »,

insérer les mots :

« des associés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel